

AAP IP 2014 n° 5428

Projet en cours 2014 → 2018

Montant global : 726 166.€

Subvention CASDAR : 393 300 €

MAGPRO : Clés de réussite et impacts territoriaux des magasins de producteurs

Organisme chef de file :

AFIP. Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales.

Alexandra Villarroel. 7 bis rue Riquet. 75019 Paris

Chef de projet :

AFIPaR. Association de formation et d'information pour les paysans et ruraux

Laurence Rouher. 12 bis rue St Pierre. 79500 Melle

Partenaires :

FNCIVAM, TRAME, Interafocg, FRCIVAM Bretagne, CIVAM Finistère, Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes, Terre d'envies, Terroirs 44, Association des Boutiques paysannes de Languedoc-Roussillon, FRGEDA PACA (via Trame), EPLEFPA Les Sicaudières, EPL Valdoie, CEGAR, INRA SAD UMR Innovation, Groupe Sup de Co Montpellier laboratoire MRM, laboratoire RURALITES-Université de Poitiers.

Partenaires associés : Bergerie nationale, Boutique gourmande des lycées agricoles (GIE des exploitations des lycées agricoles), Réseau ALIMENTATION de la DGER - BIPI- BDAPI -Christine Raiffaud

Objectifs :

Dans un contexte de nécessaire redynamisation du milieu rural et d'accès à une alimentation de qualité pour tous, le projet « MAGPRO : Clés de réussite et impacts territoriaux des magasins de producteurs » se donne comme finalité de consolider une voie de commercialisation en circuits courts pour les agriculteurs qui leur permette de pérenniser leur exploitation en cohérence avec leur réalité territoriale.

Les différentes actions mises en œuvre par les partenaires au long de ce projet permettront de répondre aux objectifs généraux suivants :

- Renforcer la structuration et accompagner l'émergence ainsi que le développement des magasins de producteurs sur les territoires
- Permettre la création et le développement d'initiatives pérennes, viables économiquement et vivables humainement, qui soient adaptées à leur territoire et aux capacités des producteurs
- Mettre en évidence et améliorer la contribution des magasins de producteurs au développement durable des territoires, à la création de richesse, à la captation de valeur ajoutée et au lien social.

Les actions seront organisées en trois volets, afin d'étudier les différentes dimensions d'un magasin de producteurs mais également ses relations et conséquences sur les exploitations d'une part et sur le territoire d'autre part.

Résultats et valorisations attendus :

- La création d'outils (documents) pour les agriculteurs et les animateurs recensant : les éléments stratégiques, juridiques, fiscaux, organisationnels et sociaux pour la mise en place des magasins de producteurs (ex. tableau de bord, grilles d'analyse, suivi de la demande consommateur)
 - Un outil de diagnostic de l'exploitation pour son entrée dans un magasin de producteurs, recommandation pour la réalisation du diagnostic, notamment en situation pédagogique par l'enseignement agricole.
 - Un recueil des méthodes d'accompagnement et savoir-faire spécifiques à chaque étape du projet (phase d'émergence, de démarrage, de consolidation) à destination des animateurs et conseillers
 - Des modules de formation en association avec les exploitations des lycées à intégrer dans les parcours de formation (en lien avec les référentiels, notamment le BTS ACSE)
 - Un recueil des bonnes pratiques à destination des collectivités territoriales
 - Une méthode d'analyse co-construite des impacts économiques, sociaux, environnementaux de ces modes de commercialisation et des documents de communication présentant les plus-values territoriales des magasins de producteurs
 - Des propositions pour une prise en compte des démarches collectives de vente dans les politiques publiques
- Ces différentes productions prévues seront immédiatement utilisables par et en direction des agriculteurs. Les phases de mises au débat et test des productions auront, en outre, permis une appropriation et une validation de ces productions par les agriculteurs impliqués dans le projet (notamment ceux du comité consultatif). Les éléments de méthode seront apportés auprès des agriculteurs par les structures membres des réseaux partenaires et touchera ainsi de nombreuses structures de développement des pôles ONVAR et APCA.